

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 464f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels Le Conseil de l'Europe lancera un nouvel appel aux gouvernements à Athènes

Strasbourg, 23.06.2008 – La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels constitue un véritable atout à la disposition des Etats pour prévenir et lutter contre toute forme de violation des droits fondamentaux des enfants. Le Conseil de l'Europe s'est engagé à sensibiliser les gouvernements à la nécessité d'une entrée en vigueur rapide de cette dernière et à les soutenir dans leur processus de ratification par le biais de conférences régionales. La seconde conférence aura lieu les 26 et 27 juin à Athènes (Grèce).

Selon le Centre International pour les enfants disparus et exploités, 200 nouvelles images pornographiques mettant en scène des enfants sont publiées chaque jour. En Grèce, ce seraient plus de 100 000 images d'enfants victimes d'abus sexuels qui auraient circulé sur des sites internet grecs en trois ans, alors que les autorités du pays n'ont pu procéder qu'à 119 arrestations.

« Les failles qui existent dans les législations nationales permettent aux pédophiles de rester en lieu sûr. La Convention du Conseil de l'Europe a pour but de mettre un terme à cette situation et d'introduire des procédures favorables aux enfants pour aider les victimes. Beaucoup plus de gouvernements, en Europe et au-delà, doivent ainsi emboîter le pas aux 28 pays qui ont déjà signé notre Convention », souligne Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.

La Convention représente une avancée considérable dans la prévention des infractions sexuelles contre les enfants (le « grooming » par exemple, qui réside dans la manipulation en ligne d'enfants par des adultes à des fins sexuelles, est érigé en infraction pénale), la poursuite des auteurs, la protection des victimes et la coopération internationale. Elle recommande également l'adoption de programmes d'aide aux victimes et la mise en place de lignes d'assistance par téléphone et par Internet pour les enfants.

Pour mettre en garde les enfants contre les risques liés à la navigation sur Internet, le Conseil de l'Europe, a mis en place un jeu qui traite des règles de sécurité sur la toile ("[Wild Web Wood](#)") est également disponible en grec.

La conférence, ouverte à la presse, débutera le jeudi 26 juin à 10h00 (Divani Acropolis Hotel).

Pour plus d'informations, voir www.coe.int/children.

Contact presse à Strasbourg :

Estelle Steiner, Attachée de presse

Tél. +33 3 88 41 33 35, mobile +33 6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.